

UN1TÉ

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE CIRCULAIRE D'AVANCEMENT

Conformément à l'instruction générale de la Réserve Opérationnelle de la police nationale et des textes réglementaires publiés depuis 2022.

UN1TÉ n'a eu de cesse d'exiger la mise en place d'une campagne d'avancement annuelle conformément aux textes en vigueur, avec notamment la reconnaissance de l'expérience des ex-policiers adjoints.

C'EST SIGNÉ !

La circulaire DGPN du 25 septembre 2024 vient concrétiser les revendications UN1TÉ en faveur d'une campagne d'avancement 2024 au grade de gardien réserviste.

DES INTERROGATIONS ?
UN1TÉ vous répond
ropn@un1te.fr

